



# La “Rencontre des territoires”

Schéma départemental des services aux familles

2025



Dans le cadre du déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE), instauré par la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023

**Bien accueillir  
le jeune enfant sur son territoire :  
Une question d’argent ?**

# Propos introductifs

- **Laurent BUCHAILLAT**, Préfet du Tarn
- **Elisabeth CLAVERIE**, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental du Tarn
- **Yoan ZIEGLER**, Maire de Caucalières, représentant l'Association des maires et des élus du Tarn
- **Stéphane AYMARD**, Président de la Caisse d'allocations familiales du Tarn



# Sommaire



<b>01</b>	<b>La petite enfance, un investissement pour l'avenir</b>		
<b>02</b>	<b>Les projets sociaux des territoires et l'articulation des politiques publiques</b>		
<b>03</b>	<b>Initiatives inspirantes en faveur de la petite enfance</b>		
<b>04</b>	<b>Clôture</b>		

# SEQUENCE 1

	<b>La petite enfance, un investissement pour l'avenir</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Isabelle SAUNIER</b>, Présidente de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)</li></ul> <b>Désir d'enfant(s) : "Entre désir et réalités", avoir des enfants aujourd'hui en France</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Adeline BOUNIOL</b>, Référente thématique petite enfance, Caf du Tarn</li></ul> <b>Le portrait de territoire petite enfance du Tarn</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Vincent NICOLLE</b>, CNAF / Direction des Politiques familiales et sociales, Département Gestion et finance</li></ul> <b>Pourquoi agir en faveur de la petite enfance?</b>		

- **Isabelle SAUNIER**, Présidente de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)  
Désir d'enfant(s) : “Entre désir et réalités”, avoir des enfants aujourd'hui en France



**Désir d'enfant(s)**  
**Entre désir et réalités :**  
**avoir des enfants aujourd'hui en France**

Enquête et rapport d'étude réalisés par *“opinionway*

**2023**



## **Des freins puissants au désir ou à la concrétisation du projet d'enfant**

**Malgré un désir d'enfant très ancré chez les Français (97 % des parents l'ont toujours eu, et 66 % des 25-43 ans sans enfant en expriment un), plusieurs obstacles majeurs freinent le passage à l'acte ou la réalisation complète du projet parental :**

### **1. Un climat socio-économique anxiogène**

**Peur de l'avenir (inflation, crises écologiques, instabilité sociale) : principale raison évoquée par les parents ayant renoncé à agrandir leur famille (30 %). Contexte économique jugé défavorable par 72 % des familles, en particulier dans les zones rurales.**

### **2. Le coût de l'enfant**

**28 % des parents renoncent à un enfant supplémentaire pour raisons financières, notamment en lien avec le coût de l'éducation, du logement, des services de garde.**

**Les personnes sans enfant évoquent également la charge financière comme un frein à la parentalité (13 %).**

### **3. Conditions de vie et d'emploi non compatibles**

**Besoin d'un logement adapté (54 %) et d'un emploi stable (41 %) avant de se lancer dans la parentalité.**

**Le manque de temps, les contraintes professionnelles ou l'absence de solution de garde figurent parmi les freins récurrents.**

### **4. Soutien perçu comme insuffisant**

**38 % des parents estiment ne pas avoir été assez soutenus par les politiques familiales à l'arrivée de leur premier enfant.**

**Ce sentiment est partagé quelle que soit la catégorie socio-professionnelle.**

## Les familles tarnaises veulent des enfants mais sont inquiètes :

1

**Au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné**, avec près de 7 parents sur 10 qui ont **toujours cultivé cette aspiration**. Une proportion équivalente parmi les familles tarnaises.

2

**Pour les parents tarnais, avoir des enfants, c'est avant tout vouloir « fonder une famille » (65%), « aimer et être aimé » (49 %), « transmettre des valeurs » (45%). Pour les parents du Tarn plus qu'ailleurs, avoir un enfant est plus fortement associé à un passage à l'âge adulte (17%).**

3

**Deux tiers des familles tarnaises jugent le contexte actuel défavorable pour avoir des enfants**, un pessimisme ressenti plus élevé en tendance qu'au niveau national (+9pts). Dans le détail, les trois éléments de contexte les plus négatifs sont les **contextes environnemental, politique et économique**. Les parents du Tarn se montrent plus critiques que la moyenne nationale sur les aspects environnementaux et légaux.



### LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE DANS LE TARN

## Les familles tarnaises n'ont pas autant d'enfant qu'elles en souhaitent :



1

**La famille idéale** est généralement constituée **de deux enfants**, mais **un tiers des parents aspirent à une famille nombreuse** (trois enfants ou plus). Une aspiration tout aussi présente chez les parents tarnais (30%).

2

**Dans le Tarn 1 parents sur 4 a renoncé à avoir le nombre d'enfant qu'il aurait souhaité (25%)**. C'est le cas de 18% à l'échelle nationale où les parents expliquent leur situation en raison de leur **inquiétude quant à l'évolution du monde** (30%) mais aussi du **coût financier** d'élever un enfant de plus (28%). 22% évoquent la question de la **fertilité**.

3

**Le premier enfant n'était pas prévu pour 6% des familles tarnaises**, un sentiment plus marqué qu'au national (2%).

## Il y a des solutions : confiance, congés, conditions de travail, politique familiale

- 1 Avant d'avoir un enfant, la priorité pour les familles tarnaises est d'être en **couple stable** avant l'arrivée du premier enfant (51%), d'avoir un **logement adapté** (45%) et d'avoir une **vision commune de la vie de famille au sein du couple** (39%).
- 2 En miroir, pour les familles tarnaises, la situation amoureuse et la santé mentale et physique des parents étaient plus favorables que la situation économique et professionnelle à l'arrivée de leur premier enfant. Par rapport au niveau national, **les Tarnais avaient une meilleure situation amoureuse et un logement plus satisfaisant.**
- 3 Plus du tiers des parents **estiment qu'ils n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant de la politique familiale à l'arrivée de leur premier enfant** (39%).
- 4 Parmi les **mesures d'accompagnement qui pourraient encourager la réalisation du désir d'enfant**, les **congés familiaux bien indemnisés font consensus.** D'autres types de mesures sont aussi importantes pour les parents : conditions de travail adaptées, prestations monétaires, services de garde et d'accueil.
- 5 En tendance, les familles tarnaises sont plus conscientes du déclin des naissances en France, une situation qui alarme une partie de la population.



### LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE DANS LE TARN



### CONCLUSION

Les conditions matérielles (budget, conciliation vie familiale - vie professionnelle, logement) jouent un rôle important dans le décalage entre aspiration et réalisation notamment en reportant l'arrivée des enfants. **Répondre à l'aspiration des parents constitue un véritable enjeu politique et démocratique, sans compter l'impact sur la vitalité des territoires, sur l'activité économique et sur l'équilibre du système de protection sociale.** Il n'y a pas de fatalité : le rebond démographique à partir de 1995, à la suite d'une « loi famille » ambitieuse [7], est **la preuve qu'une politique familiale universelle articulant des mesures favorables au niveau de vie et à la conciliation vie familiale-vie professionnelle constitue une solution efficace.**

- **Adeline BOUNIOL**, Référente thématique petite enfance, Caf du Tarn
- Le portrait de territoire petite enfance du Tarn**

**La Petite  
Enfance**

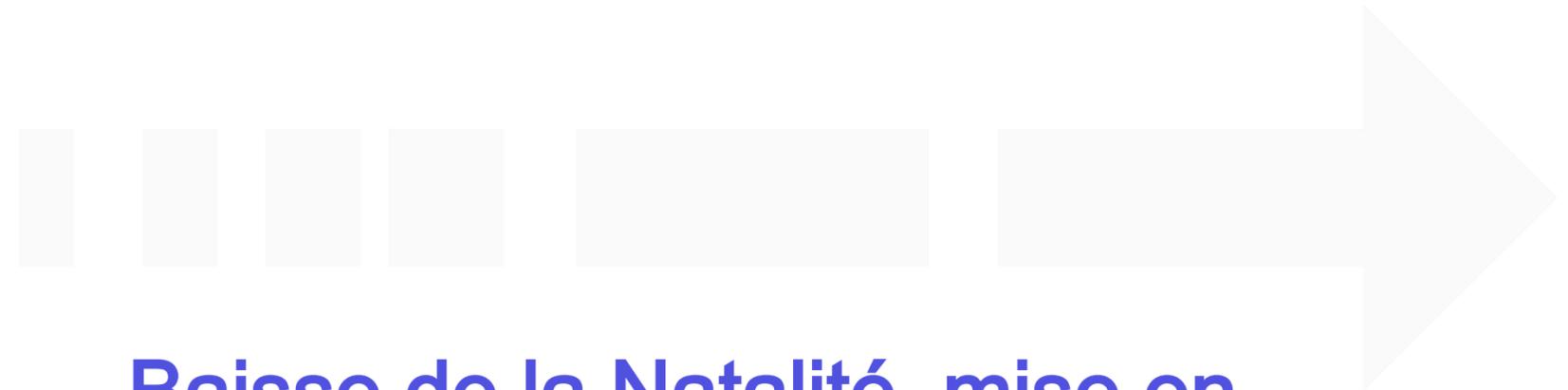
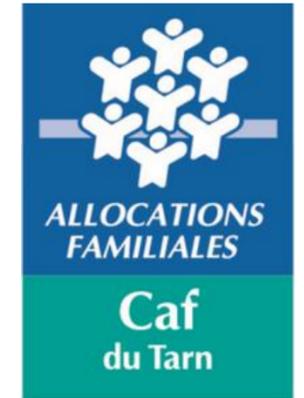
**TARN 2023**

*Parents et Futurs Parents*

ALLOCATIONS  
FAMILIALES  
Caf  
du Tarn

1

# Actualité et portrait du Tarn

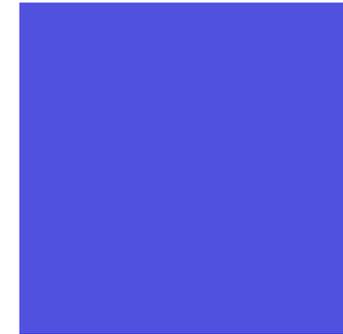


## Baisse de la Natalité, mise en place du SPPE... Où en sommes nous au niveau local ?

- Quelques données afin de présenter la situation du département, en comparaison avec le niveau National.
- Etude sur les familles et enfants de moins de 3 ans.

2

## Baisse de la Natalité



**-6.6%**

-14 831 naissances

FRANCE  
ENTRE 2022 ET 2023

**-10.1%**

-230 naissances

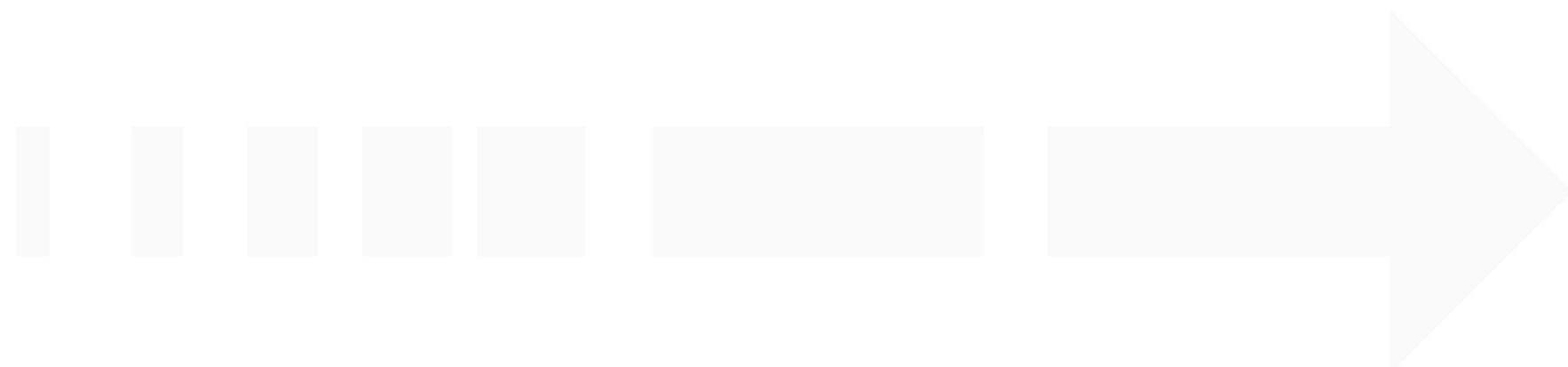
TARN  
entre 2022 et 2023

**-1.9%**

Evolution du nombre  
d'enfant de 0/3 ans en  
France  
( entre 2022 et 2023)

**-1%**

Evolution du nombre  
d'enfant de 0/3 ans dans le  
TARN  
( entre 2022 et 2023)

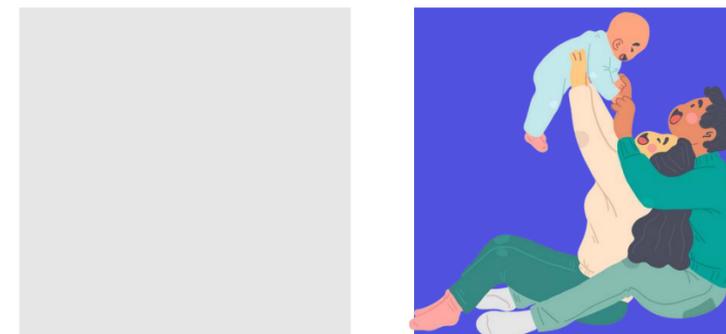


## La Tarn reste un territoire attractif

L'impact de la baisse de la natalité est compensé en partie par l'arrivée de nouvelles familles

3

## Portrait des Familles du Tarn



Part des familles allocataires Caf avec enfant < 3 ans ans dont les 2 parents travaillent

56.6%

≈ 56.9%



Part des familles monoparentales Caf et Msa avec enfant < 3 ans

16,8%

18.4 %



Enfants < 3 ans Caf et Msa avec parents bénéficiaires RSA, AAH ou PPA

34.15%

42.75%

### Des Familles aux profils variés

- Des besoins diversifiés
- Une offre de service qui doit s'adapter
- Une attention particulière à porter aux familles fragiles

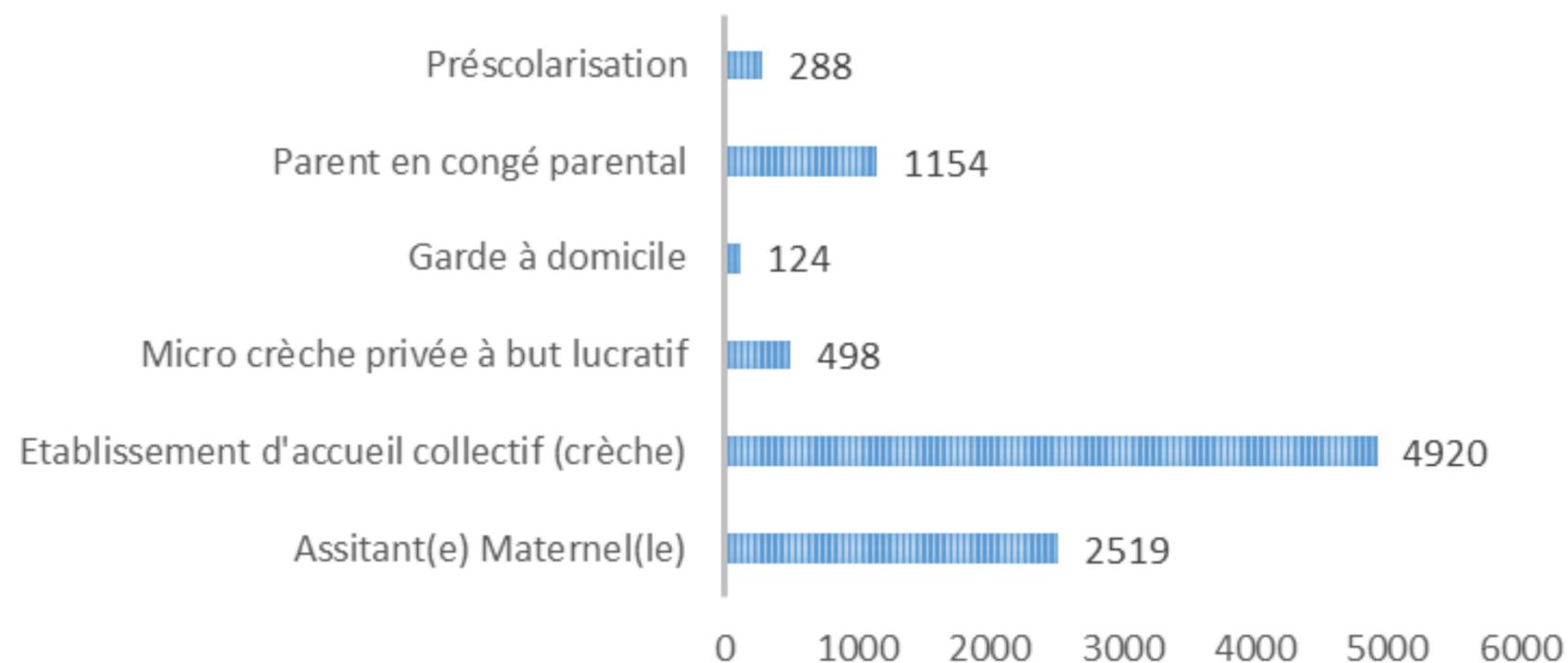
# 4

## Recours aux modes d'accueil et congé parental



En 2023, le Tarn comptait 9 488 enfants de moins de trois ans

### MODES D'ACCUEIL ENFANTS DE - 3 ANS EN 2023



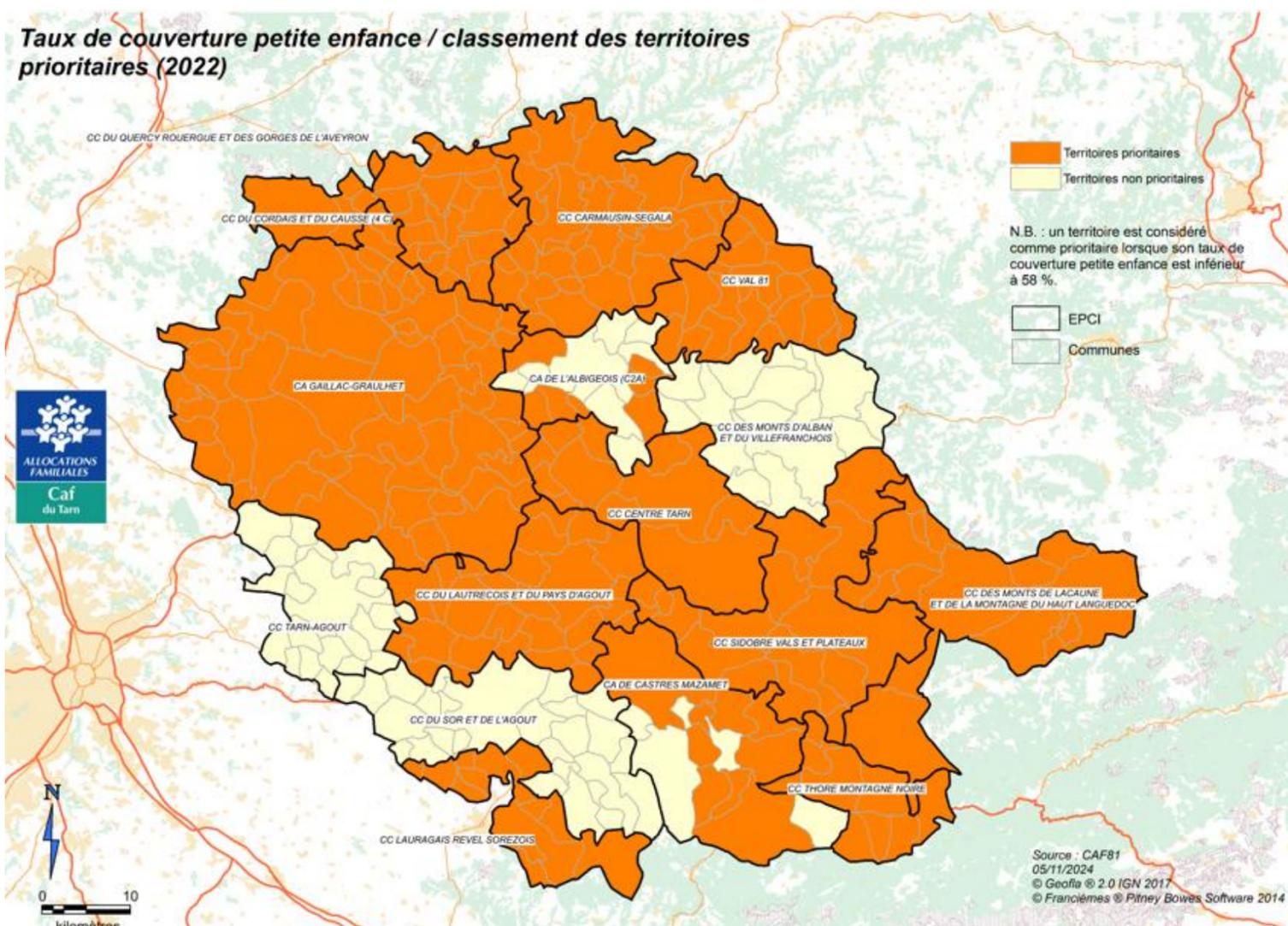
## Tarn

Plus, d'un enfant sur deux a fréquenté un mode d'accueil collectif en 2023, et principalement en EAJE PSU .

Ensuite vient l'accueil chez une assistante maternelle et enfin la garde par les parents eux même.

## 5

## Taux de couverture



## Mise en relation de l'offre d'accueil et du nombre d'enfants < 3 ans

- Le taux de couverture national est de 60.30 %
- Le taux de couverture du département est de 56.3 %

Une grande partie du département est considérée comme "territoire prioritaire" avec **moins de 58 places** d'accueil (tout type d'accueil confondu) proposées **pour 100 enfants < 3 ans**

# 6

## Evolution de l'offre d'accueil dans le Tarn



2023

2024

Places en EAJE PSU

2 254

2 258

- Pas d'évolution significative entre 2023 et 2024.

EAJE: Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Places en micro crèches  
privées à but lucratif

292

366

- Une évolution rapide du nombre de places.
- +74 places en 1 an
- Un point de veille : l'accessibilité à tous (financière et contractuelle)

Places en accueil individuel

3 097

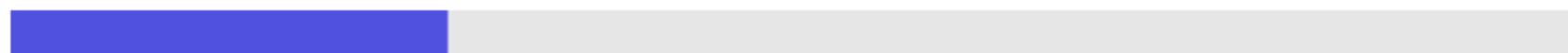
3111

- Une tendance qui s'inverse depuis 2024

7

## Le maintien des places, un véritable enjeu pour le Tarn

27 EAJE sur 97 ont eu un résultat d'exercice  
déficitaire en 2023 **28%**



542 places menacées de fermeture sur 2 254 **24%**



En gestion déléguée, cela représente 51 % de places **51%**



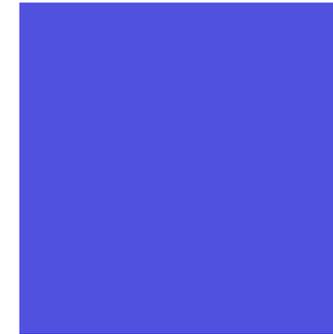
### Un partenariat à renforcer

En gestion déléguée, plus d'une 1 place sur 2 est menacée de fermeture liée à un déficit budgétaire.



8

## Quelques indicateurs repères sur la situation des “Autorités organisatrices” du Tarn



31

Avec un taux de famille  
dont les deux parents  
travaillent > 56.6% (dpt)

24

Avec un taux de  
couverture < 56.3 %  
(dpt)

13

Part des enfants avec  
parents (AAH,PPA ou  
RSA) >34 % ( dpt)

15

Avec un taux de  
familles  
monoparentales > 16.8  
% (dpt)



Le Tarn compte **41 collectivités** ayant la  
compétence petite enfance.  
A différentes échelles: Agglomérations,  
Communautés de communes et communes.

➤ 7 d'entre elles cumulent 3 de ces indicateurs .

• **Vincent NICOLLE**, CNAF / Direction des Politiques familiales et sociales, Département Gestion et finance  
Pourquoi agir en faveur de la petite enfance?

**La Caf aux côtés des collectivités pour réussir le SPPE**

**Pourquoi agir en faveur de l'accueil  
du jeune enfant ?**





# Pourquoi agir pour la petite enfance ?

## Un enjeu éducatif, familial et social



Encourager sur le développement de l'enfant

Lutter contre les inégalités sociales

Agir sur l'égalité femmes - hommes

Soutenir les parents dans leur fonction parentale

## Un enjeu démographique



Encourager la natalité



## Un enjeu économique et territorial



Agir sur l'attractivité économique du territoire

Développer les services aux familles, cohésion sociale et qualité de vie

## Un investissement pour l'avenir



Agir dans une logique préventive

# SEQUENCE 2

	<b>LES PROJETS SOCIAUX DES TERRITOIRES ET L'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Bruno LABATUT-COUAIRON</b>, Directeur adjoint de la DDETSPP du Tarn</li></ul> <b>Les compétences rendues obligatoires par la Loi du Plein emploi</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Etienne PEYRAT</b>, Directeur adjoint de la CAF du Tarn, Secrétaire général du SDSF</li></ul> <b>Une agilité et une adaptation aux réalités des territoires et des Conventions territoriales globales (CTG)</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Pascal SALVETAT et Nicolas BASCOUL</b>, Référents du réseau des Chargé(es) de coopération CTG</li></ul> <b>Regards croisés sur le déploiement du SPPE</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Vincent NICOLLE</b>, CNAF / Direction des Politiques familiales et sociales, Département Gestion et finance</li></ul> <b>Les leviers et dispositifs financiers Caf, pour réussir le déploiement du SPPE</b>		

- **Bruno LABATUT COUAIRON**, Directeur adjoint de la DDETSPP du Tarn

## Les compétences rendues obligatoires par la Loi du Plein emploi

### Le SPPE vise à :

- Garantir une **haute qualité d'accueil** pour tous les enfants, en concevant les lieux d'accueil comme des espaces dédiés au développement de l'enfant, et non plus seulement comme des lieux permettant aux parents de travailler.
- Diffuser la compréhension **des droits et besoins de l'enfant**, notamment dans la continuité des travaux sur les 1000 premiers jours.
- Soutenir et **accompagner les parents** dans les premiers moments de leur parentalité.
- Garantir aux parents **une information fiable et exhaustive** sur les solutions d'accueil existantes et les accompagner en l'absence de solution concrète.
- Assurer un **développement suffisant des places d'accueil**, notamment pour les familles les plus vulnérables (handicap, précarité, horaires atypiques, etc.).



# LES COMMUNES SONT AUTORITES ORGANISATRICES DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La loi du 18 décembre 2023 entérine la création du SPPE

OBJECTIF -> Construire une politique répondant aux besoins des familles du territoire



Zoom sur l'article 17 : depuis le 1 janvier 2025 :

- Les communes sont **autorités organisatrices** (AO) de l'accueil du jeune enfant.
- Selon le nombre d'habitants de 1 à 4 compétences obligatoires

Zoom Article 17



**Les communes peuvent déléguer une ou toutes les compétences liées à son rôle d'A.O. à l'EPCI ou au syndicat mixte**

Pour l'ensemble des communes

- **Recenser** les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur leur territoire
- **Informier et accompagner** les familles

Pour les communes de plus de 3 500 habitants

- **Planifier** le développement des modes d'accueil
- **Soutenir** la qualité des modes d'accueil mentionnés

Pour les communes de plus de 10 000 habitants

- **Mettre en place** le Relais Petite Enfance
- **Elaborer et mettre en œuvre** le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

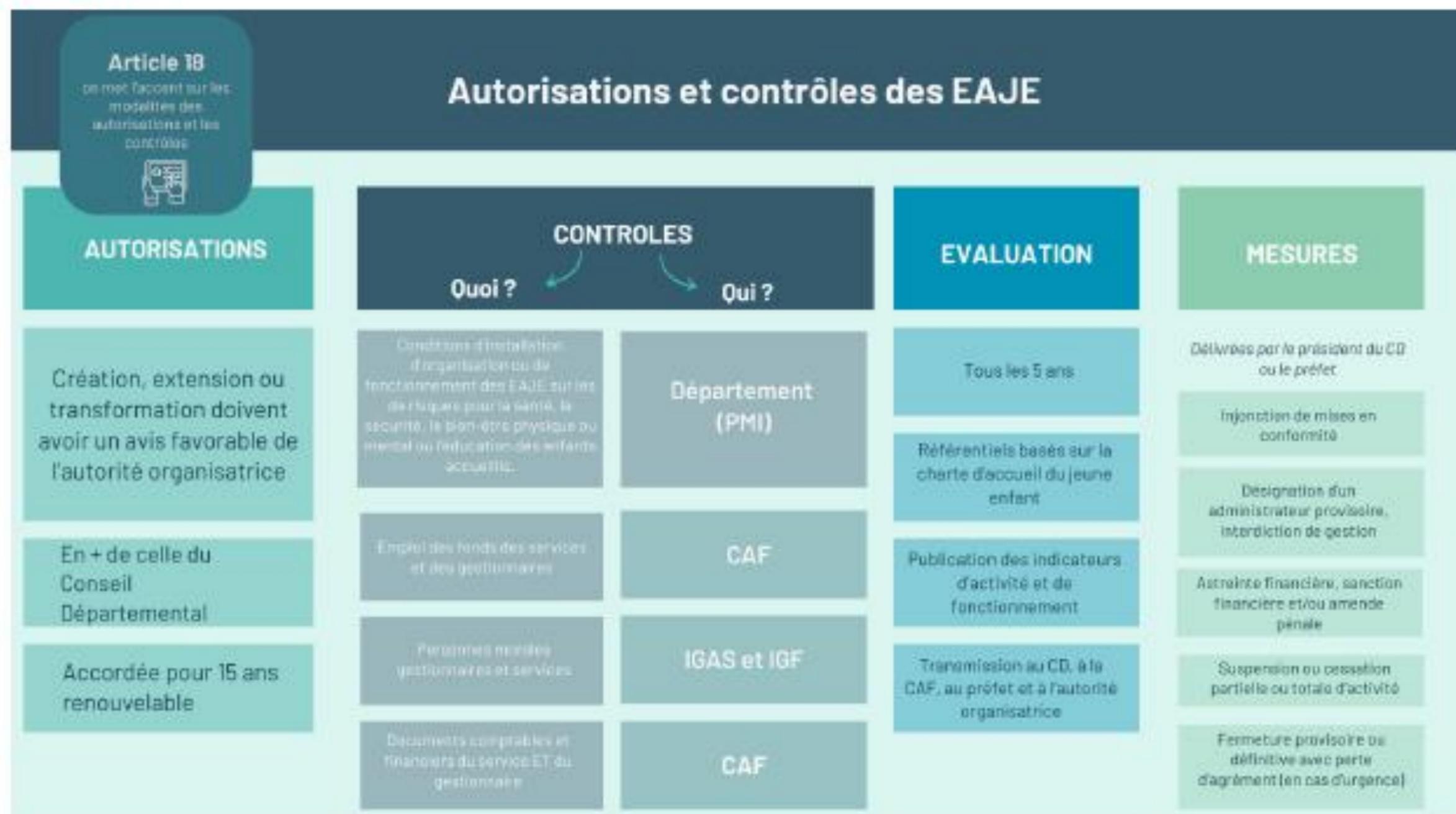


Le Comité départemental des services aux familles en assure le suivi

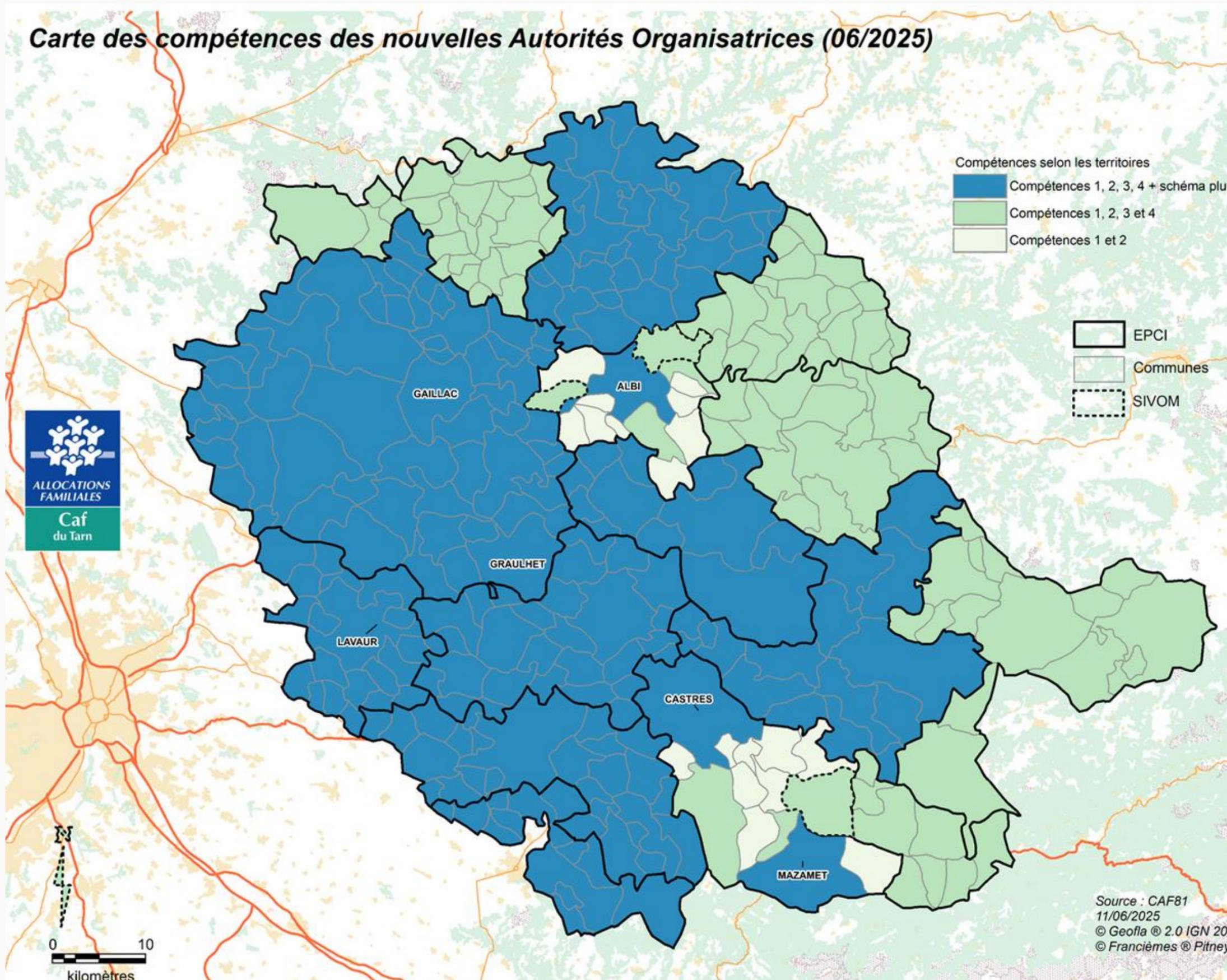
## Zoom sur L'article 18



### Article 18 :



## Carte des compétences des nouvelles Autorités Organisatrices (06/2025)



### Les nouvelles compétences des Autorités Organisatrices définie par la loi du plein emploi:

- 1. Recenser les besoins** des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil
  - 2. Informer et accompagner les familles** ayant un plusieurs enfant âgé de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.
  - 3. Planifier** au vu du recensement des besoins, **le développement des modes d'accueil.**
  - 4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.**
- + Etablir et mettre en œuvre **un Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

- **Etienne PEYRAT**, Directeur adjoint de la Caf du Tarn, secrétaire général du SDSF

**Une agilité et une adaptation aux réalités des territoires et des Conventions territoriales globales (CTG)**

### **Rôle confié aux CAF par l'État dans le SPPE**

#### **MISSIONS :**

 **Déploiement opérationnel**

 **Financement**

 **Information et transparence**

 **Partenariat local**

 **Qualité de l'accueil**

#### **DETAILS :**

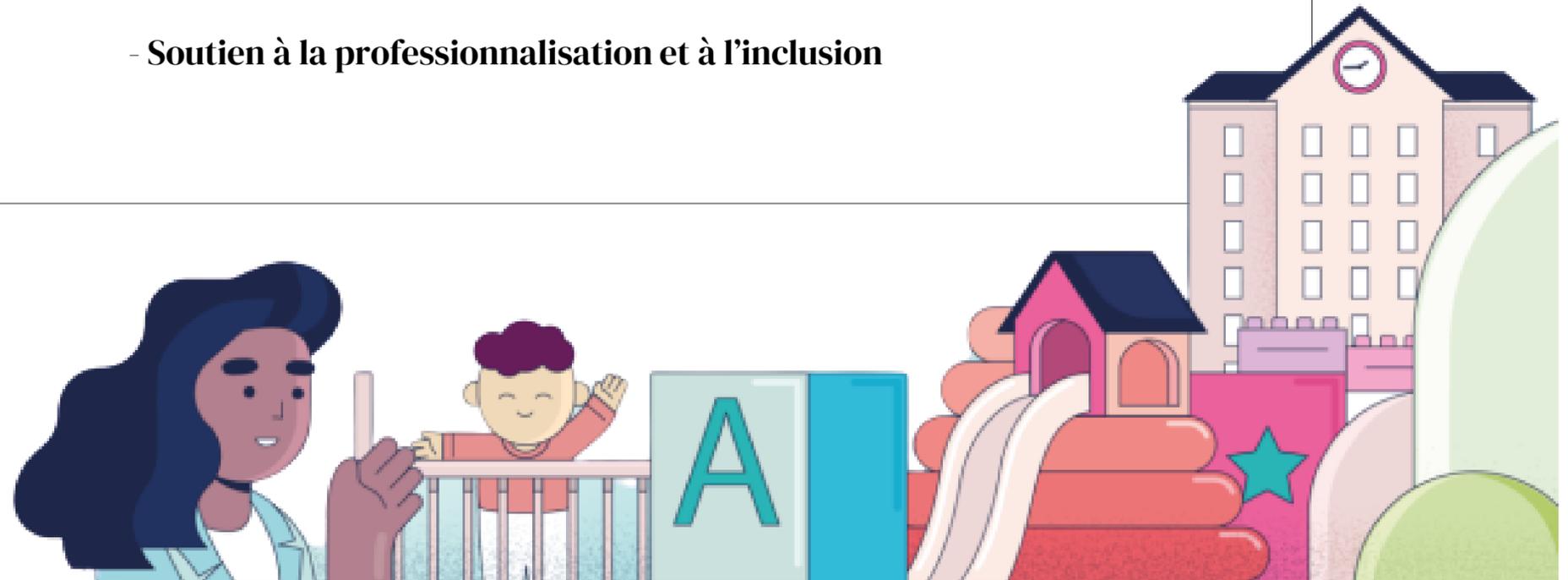
- **Appui aux AOAJE, planification, accompagnement de projets**

- **Subventions pour l'investissement et le fonctionnement**

- **Gestion des données sur l'offre (monenfant.fr)**

- **Co-pilotage avec l'État et les collectivités**

- **Soutien à la professionnalisation et à l'inclusion**



## LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, un pacte politique entre la Caf et les intercommunalités

100% du territoire tarnais couvert par une CTG

Toutes les CTG intègrent un axe stratégique "Petite enfance"

✓ CTG = possible équivalent du schéma

✦ Si elle respecte les exigences :

Méthodologie rigoureuse

Concertation partenariale réelle

Association des familles

➔ Enjeu : renforcer l'axe petite enfance des CTG

✦ Plus précises, plus co-construites, plus opérationnelles



Pour réussir le Service public de la petite enfance... **PLANIFICATION**



- **Pascal SALVETAT et Nicolas BASCOUL**, Référents du réseau des Chargé(es) de coopération CTG
- Regards croisés sur le déploiement du SPPE

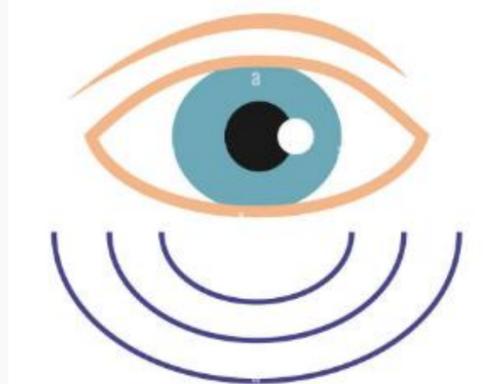
# Regards croisés sur le Service public de la petite enfance (SPPE)

*Entre Les Chargés(e) de coopération CTG des EPCI et l'équipe du service Partenaires de la Caf du Tarn*



# Le “discours défendu” pour le déploiement du SPPE

- Un acte **législatif** conforme à la Loi du « plein emploi » pour une meilleure réponse aux besoins des enfants, des familles et des professionnels
- La **reconnaissance** des communes et des intercommunalités dans le rôle qu’elles jouent dans le champ politique de la petite enfance
- La consolidation d’un **projet social de territoire** dans les champs de la petite enfance, du soutien de la parentalité et de l’insertion
- Une **adaptation** aux réalités locales et aux spécificités géographiques des territoires et d’un contexte social en évolution
- Une **accessibilité** d’offres de services à tous, gage d’une égalité des chances.
- L’**engagement collectif** sur la qualité de l’accueil en référence à la Charte Nationale pour l’accueil du jeune enfant et le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant à venir
- Une **vision à long terme** d’un investissement social dans le champ de la petite enfance
- Une **articulation des politiques publiques** en matière de petite enfance



# Des effets positifs sur :

---

- **L'attractivité et les dynamiques territoriales**
- **L'interconnaissance des acteurs**
- **Le développement du partenariat**
- **La reconnaissance des acteurs de la petite enfance, de l'insertion et de l'éducation**
- **L'organisation de la vie familiale**
- **Le développement de l'enfant**



## Les leviers et dispositifs financiers Caf, pour réussir le déploiement du SPPE



### Des leviers renforcés pour y parvenir

#### Une gouvernance renouvelée

- Les **Comités départementaux des services aux familles** (CDSF) sont installés dans tous les départements, les Maires y sont représentés
- Tous les territoires sont couverts par **une convention territoriale globale** (CTG) signée avec la Caf
- Les communes ou leurs groupements deviennent **« autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant »**

#### Des financements majorés

##### Pour les RPE, pour les crèches et pour les MAM

+1,55 Mrd € pour développer l'accompagnement des familles et les places d'accueil pour les enfants

##### Pour les parents employeurs d'assistants maternels :

Le « Complément de libre choix du mode de garde » (CMG) fait l'objet d'une réforme profonde en septembre 2025 afin de s'adapter au mieux aux revenus des parents, au volume d'heures d'accueil et au niveau du salaire du salarié.

#### Des moyens d'accompagnement en ingénierie consolidés

- Des équipes de Chargés de conseil et développement dans toutes les CAF;
- Des CAF pivots qui portent une mission dédiée SPPE en soutien aux CAF.



## • Aides à l'investissement

### Exemple pour un projet de Maison d'assistants maternels (MAM)

La collectivité aménage un pied d'immeuble en quartier Politique de la Ville pour le mettre à disposition, à loyer modéré, d'un collectif de 3 assistants maternels réunis en Mam.



La mise aux normes du local de **120 m2** coûte **150 000 €**



La Caf participe au coût du projet à hauteur de **100 000€**.

Une Mam de 4 assistants maternels est installée dans un pavillon privé depuis 11 ans.



Le local nécessite une rénovation qui coûte **30 000 €**.



La Mam peut recevoir **16 000€** d'aides de la Caf.

### Exemple pour un projet d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

#### PIAJE

Une nouvelle structure sortie de terre et construite avec une ambition forte en matière de développement durable peut coûter **57 000 €** par place.



Une crèche de 30 places coûtera **1,7M€**. La Caf participera à hauteur de 780 000€ si la crèche se situe dans un quartier politique de la Ville ou en zone France Ruralité faiblement couvert en mode d'accueil.



Le niveau de financement moyen de la Caf s'élève à 40% du coût total des projets.

#### FME

Une collectivité gère une crèche de **30 places**.



Elle revalorise le régime indemnitaire du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

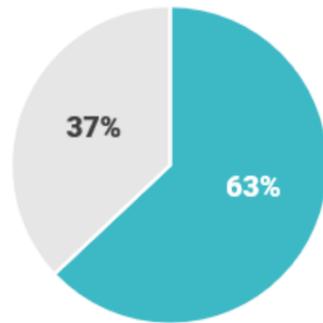


Elle perçoit une recette supplémentaire de **14 700€** en année pleine, pour un coût total employeur évalué de **22 000€**

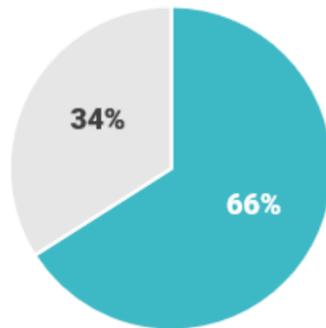
- Aides au fonctionnement

## Dispositif de financement : Prestation de service unique (PSU) et bonus associés

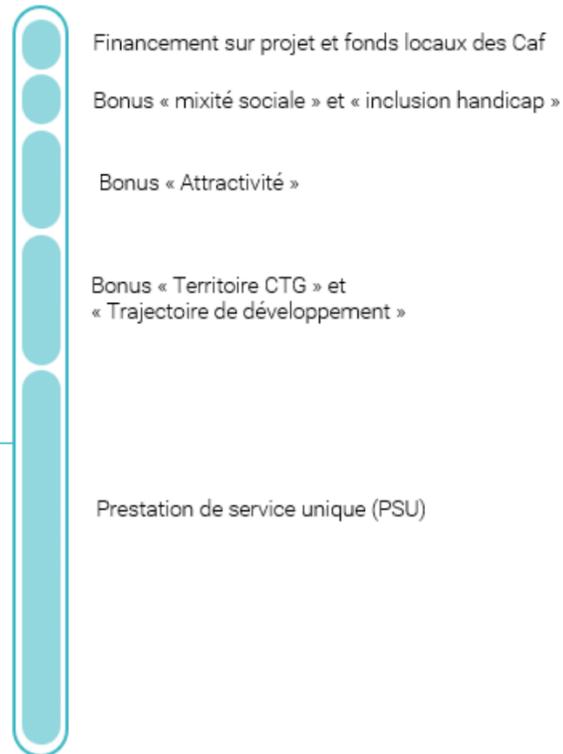
Prix de revient d'une place en crèche en 2022  
17 500€



Prix de revient d'une place en crèche en 2027

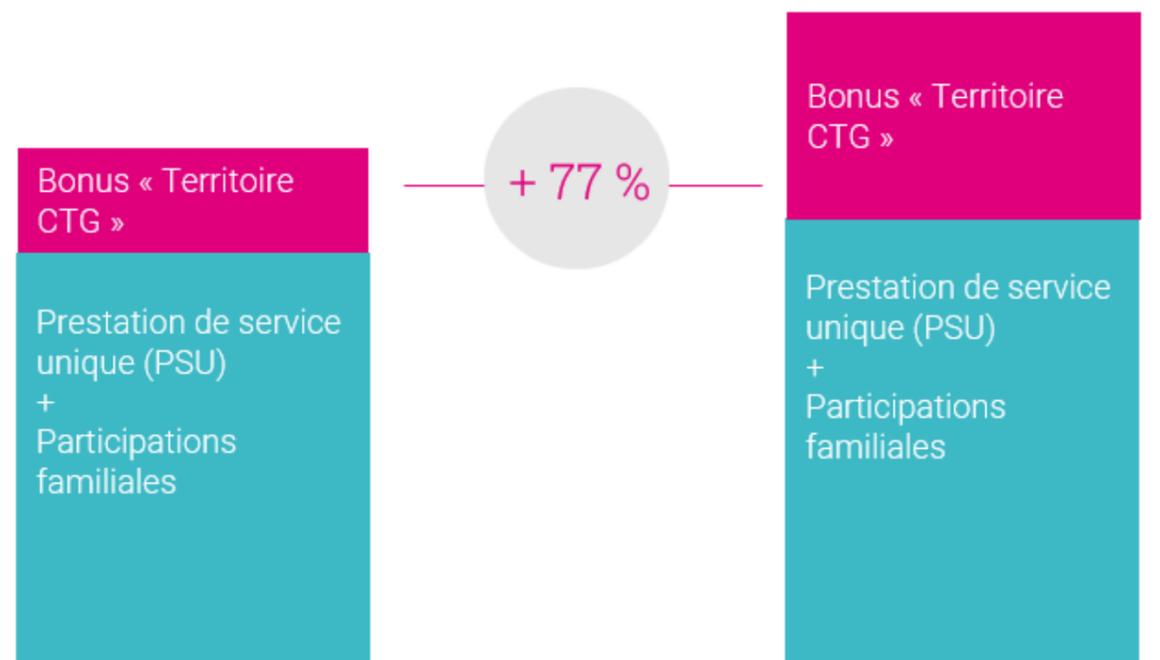


● Financements Caf + familles  
● Reste à charge gestionnaires et cofinanceurs



**Maintenir et développer les EAJE en mode PSU**

Évolution des financements de la Caf pour un EAJE en quartier politique de la ville ou « France Ruralités Revitalisation »



2024

2027

# SEQUENCE 3

	<b>INITIATIVES INSPIRANTES EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>PETR des Hautes Terres d'Oc,</b> Le guichet unique, une porte d'entrée pour répondre aux besoins des familles</li></ul>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Communauté de communes de Sor et Agout</b> Lever les freins psychosociaux à la garde des enfants pour les familles monoparentales - Action inscrite dans le cadre du Comité Local pour l'emploi (CLPE Sud)</li></ul>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)</b> Parole d'usagers et/ou de directrices de structures petite enfance sur les crèches Jeanne Mazel à Mazamet et les Moussaillons à Graulhet.</li></ul>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Haltes garderies itinérantes</b> , des solutions d'accueil atypiques</li></ul>		

# SEQUENCE 3



	<b>INITIATIVES INSPIRANTES EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE</b>		
	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>PETR des Hautes Terres d'Oc,</b> Le guichet unique, une porte d'entrée pour répondre aux besoins d'information des familles</li></ul>		
	<p><b>Daniel VIDAL</b>, Vice-Président du PETR et Vice-Président de la Cdc Haut Languedoc, <b>Anthony ASTIER</b>, Directeur général des services du PETR <b>Michael SILORET</b>, Responsable action sociale Msa Midi Pyrénées Nord <b>Sabrina JOKIEL</b>, Chargée de coopération CTG <b>Adeline BOUNIOL</b>, Chargée de conseil et de développement Caf du Tarn</p>		



# Présentation du Guichet Unique des Hautes Terres d'Oc

---

Bien accueillir le jeune enfant sur son territoire

Mercredi 2 juillet 2025

# Faire des Hautes Terres d'Oc, un territoire d'accueil

---

## 2 axes retenus dans la CTG :

- Aider les familles dans leur vie quotidienne pour faciliter, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- Développer la solidarité envers les plus vulnérables (1)

(1) On parlera ici de pauvreté (en lien à un parcours de vie)

# Rôle du RPE

- Informations à destination des familles (**guichet unique**)
- Recherche de mode d'accueil, y compris occasionnel (**guichet unique**)
- Soutien dans les démarches administratives, nécessaires en tant que particulier-employeur (URSSAF, Pajemploi, contrat de travail, ...)
- En tant qu'EJE, l'animatrice RPE accompagne le soutien à la parentalité

# Pourquoi un Guichet Unique ?

**Début de l'expérimentation  
en juillet 2023 !**

**=> Fédérer les acteurs  
en alignant les intérêts de chacun**

## Elus

Problème : Peu de données fiables pour la prise de décision de la Politique PE

Solution : Suivre les tendances "en temps réel"

## Familles

Problème : Nombreux interlocuteurs pour rechercher un mode d'accueil

Solution : Centraliser l'information

## RPE

Problème : Service peu connu auprès des familles

Solution : Être identifié en tant que lieu ressource pour informer & accompagner les familles  
(habilitation LINF)

## Crèches associatives, communales ou CC

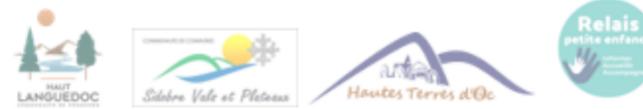
### Ass' Mat'

Problème : Désistement de familles tardifs déstabilisant le bon fonctionnement & gestion de nombreux appels

Solution : Déléguer le 1er contact, centraliser les voeux

# Comment cela marche ?

## Une fiche de pré-inscription par famille pour tous les modes d'accueil



### FICHE DE RENSEIGNEMENT MODES DE GARDE HAUTES TERRES D'OC A compléter par l'animatrice du Relais Petite Enfance

Nom et Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Naissance prévue le : \_\_\_\_\_  
 (Le cas échéant) Date de naissance : \_\_\_\_\_  
 Date réception fiche : \_\_\_\_\_ Entrée souhaitée le : \_\_\_\_\_  
 (À compléter par l'animatrice)  
 N° CAF : \_\_\_\_\_

Parents de l'enfant	Mère / Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>	Père / Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>
Nom - Prénom		
Adresse du domicile		
Téléphone		
Courriel		
Lieu de travail		
Nom entreprise (Facultatif)		

Jours	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI (A)
Horaires	De h A h	De A	De h A h	De h A h	De A	De h A h

Commentaires et précisions sur les besoins : (ex. : plannings roulants)

Selon les modes d'accueil choisis : Numérotez-les par ordre de préférence (1, 2, 3, 4, 5, 6, ...)

Choix Accueils Collectifs : CCSVP et CCMLHL

Localisation	Crèche Brassac	Crèche Burlats*	Crèche Lacrouzette*	Crèche Roquecourbe*	Micro-Crèche Vabre	Micro-Crèche Saint Pierre Trivisy	Crèche Lacaune
Voeu(x)							

\* Crèches Intercommunales

Choix Accueils Individuels chez un assistant maternel ou en MAM\*\* : CCSVP et CCMLHL

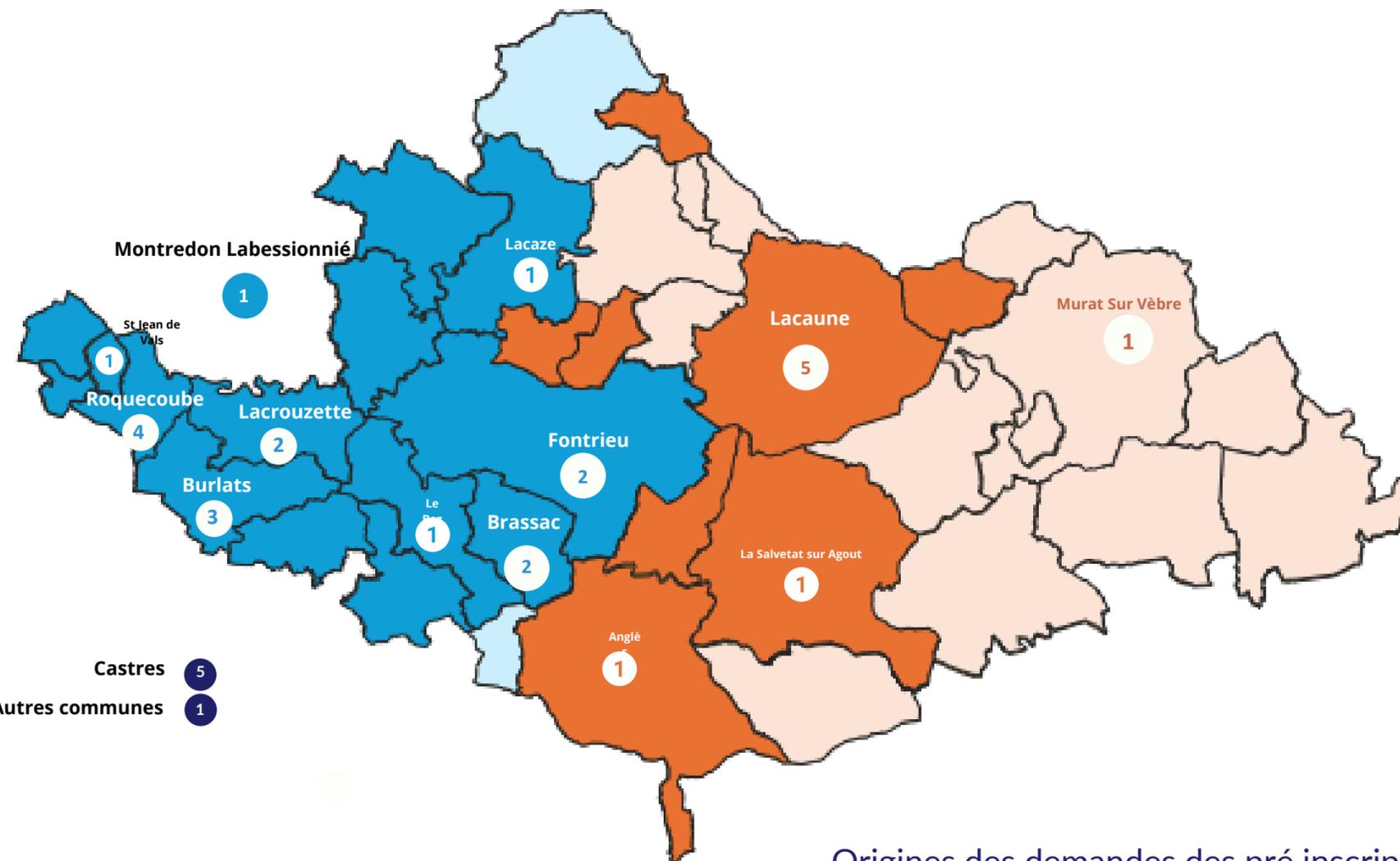
CCSVP	Brassac	Burlats	Fontrieu	Lacrouzette	Le Bèze	Roquecourbe	Saint-Germier	Saint Pierre Trivisy
Voeu(x)								
CCMLHL	Lacaune	La Salvetat	Moulin-Mage	Murat-sur-Vèbre**	Viane			
Voeu(x)								

\*\* Maison d'Assistants Maternelles

J'accepte de recevoir les informations de Hautes Terres d'Occitanie concernant les actions liées à la parentalité : Oui Non

# Localisation des demandes des familles en attente d'un mode d'accueil (Juillet 2025)

## Quelques chiffres : Depuis Janvier 2024



Origines des demandes des pré inscriptions en attente

- 180 Nombre de familles qui ont contacté le RPE
- 152 Nombre de dossiers de pré-inscription complétés (+ 12 familles Hors Territoire)
- 129 Nombre de familles qui ont trouvé un mode de garde (+ 6 familles Hors Territoire)
- 25 Nombre de familles sur liste d'attente (+ 6 familles Hors Territoire)

# Plan de communication



Affiches & dépliants

Radio locale

**Relais petite enfance**  
Informez  
Accueillez  
Accompagnez

Hautes Terres d'Oc

## Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc

A la recherche d'une solution d'accueil pour votre enfant?  
(0-4 ans)

Contactez  
le Relais Petite Enfance  
06 18 59 62 33

27 Avenue du Sidobre  
81260 BRASSAC

05 67 27 93 15

@  
rpe@hautesterresdoc.fr

<https://www.hautesterresdoc.fr>

Cal  
M  
santé famille retraite services  
HAUT LANGUEDOC  
Sidobre Vale et Plateau

Réseaux sociaux

Articles bulletins municipaux



# Plan de communication - Accueil Occasionnel



## Accueil occasionnel

Pour les enfants de 3 mois à 3 ans



Pour plus d'infos :  
<https://monenfant.fr>



### Le saviez-vous ?

Occasionnellement, des temps d'accueil peuvent être disponibles au sein des crèches et micro-crèches du territoire des Hautes Terres d'Oc !

Vous avez besoin d'un temps pour vous ressourcer et/ou d'une expérience en crèche pour votre enfant ?

Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc peut vous accompagner pour la recherche d'un mode d'accueil occasionnel.

06 18 59 62 33

[rpe@hautesterresdoc.fr](mailto:rpe@hautesterresdoc.fr)

<https://www.hautesterresdoc.fr>

Imprimé par nos soins



Réseaux sociaux

Articles bulletins municipaux



# Quels résultats ?

**Le Test du Guichet Unique Petite Enfance de 2023 à 2025 est une réussite, au service des acteurs du territoire !**



## Bénéfices pour les familles :

### **Simplification des démarches :**

Un point d'entrée unique pour toutes les demandes d'accueil

### **Gain de temps :**

Un seul dossier pour l'ensemble des besoins

### **Information centralisée :**

Accès direct aux informations en lien à la petite enfance (modes d'accueil existants, aides, démarches administratives, atelier parents-enfants, ...)



## Bénéfices pour les acteurs :

**Meilleure coordination :** Renforcement de la coopération entre les structures (crèches, assistantes maternelles, relais petite enfance, coordo. petite enfance).

**Optimisation des ressources :** Suivi plus efficace des places disponibles grâce à la centralisation des demandes.

**Observatoire renforcé :** Meilleure visibilité des besoins en petite enfance pour une planification et une adaptation des services à l'évolution démographique.



## **Bénéfices pour le territoire :**

### **Outil facilitant la prise de décision**

- Un observatoire répondant aux attentes des élus
- Un service innovant et répondant aux missions du SPPE
- Un service réduisant les inégalités sociales : gratuit et accessible à tous les parents



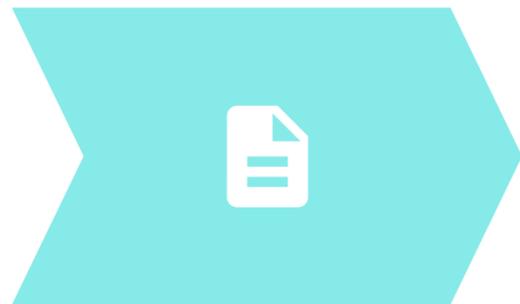
# SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE (SPPE)

La loi pour le plein emploi précise les compétences :

**Les communes peuvent transférer tout ou partie de ces 4 compétences à un EPCI.**

**Cet EPCI deviendra Autorité Organisatrice (AO) - Les différentes compétences peuvent être exercées par les différentes collectivités.**

**1 - Recenser les besoins des enfants de - 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles**



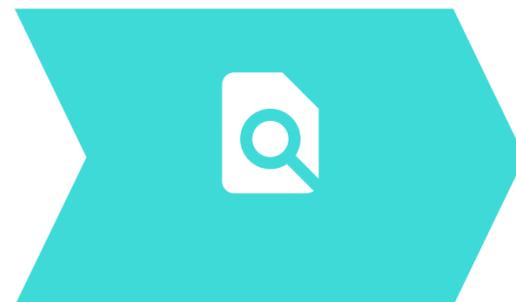
## Mission échelle du PETR

CTG & RPE

des Hautes Terres d'Oc

=> dont le Guichet unique et les autres acteurs du territoire

**2 - Informer et accompagner les familles ayant enfant(s) de - 3 ans**



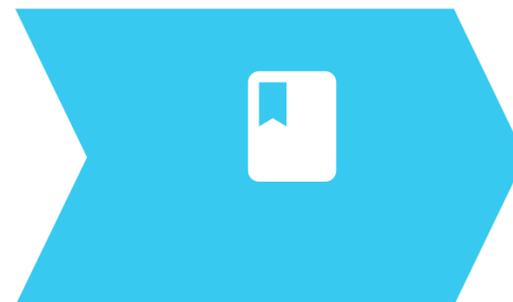
## Mission échelle du PETR

Relais Petite Enfance des

Hautes Terres d'Oc

=> Guichet unique

**3 - Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil**



## Mission échelle des interco.

• CCHL > 3 500 hab

=> Modification des statuts

pour planifier le développement des modes d'accueil

**4 - Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés à l'audit**



## Mission échelle

communale  
et intercommunale

• CCSVP > 10 000 hab

=> Elaboration d'un schéma pluriannuel

Pour le maintien et de développement de l'offre d'accueil

• Lacaune < 3 500 hab

Fortement conseillé de soutenir la qualité de modes d'accueil

• CCHL > 3 500 hab

• CCSVP > 3 500 hab

Elles doivent soutenir les conditions qui concourent à la santé, à la sécurité, au bien être et au développement des enfants qui sont confiés à des modes d'accueil : formation et rencontre thématiques du personnel petite enfance, acteurs culturels locaux, transition vers l'école, conseil petite enfance territorial, ...

Si maintien des compétences de l'EPCI, la modification des statuts n'est pas nécessaire.

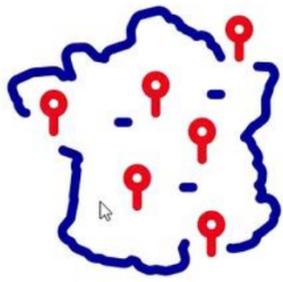
# SEQUENCE 3

## INITIATIVES INSPIRANTES EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

- **Communauté de communes de Sor et Agout**

**Lever les freins psychosociaux à la garde des enfants pour les familles monoparentales - Action inscrite dans le cadre du Comité Local pour l'emploi (CLPE Sud)**

- **Aymeric JAUD**, Chargé de développement de l'emploi et des territoires -DDETSPP 81
- **Mélanie Libourel-Vaissière**, Coordinatrice de la stratégie territoriale d'insertion - Département du Tarn
- **Stéphane VUAGNAT**, Directeur général adjoint - Cdc Sor et Agout
- **Laurianne Massol**, Responsable du Relais petite enfance (RPE) - Cdc Sor et Agout
- **Anne COMBES**, Directrice départementale déléguée du Tarn - France Travail
- **Carole GALINIER**, Directrice de l'agence de Castres - France Travail
- **Thierry LAFUENTE**, Coordonnateur du Schéma départemental des Services aux familles (SDSF)



La loi pour le plein emploi instaure une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi, aux niveaux national, régional, départemental et local.

Cette gouvernance rénovée a pour vocation d'assurer la coordination, coopération et co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

## A l'échelle départementale

- Les CLPE définissent les stratégies locales de l'emploi et les traduisent de manière opérationnelle. Ils animent et mettent en œuvre des partenariats prenant en compte les projets territoriaux, en lien avec l'ensemble des collectivités territoriales et notamment les communes et les intercommunalités
- 3 Comités locaux pour l'emploi ont été installés dans le Tarn: les CLPE nord, ouest et sud.
- Les CLPE sont co-présidés par le Préfet du Tarn, le Président du Conseil départemental du Tarn et la Présidente de la région Occitanie ou leurs représentants.

### LES DIFFERENTS COMITES TERRITORIAUX

	Comité Régional pour l'Emploi (CRPE)	Comité Départemental pour l'Emploi (CDPE)	Comités Locaux pour l'Emploi (CLPE)
Présidence	Co-présidence Etat/Région	Co-présidence Etat/Département	Co-Présidence Etat/Région/Département
Missions	définition et suivi des politiques de développement de l'emploi, de formation professionnelle, de sécurisation des parcours et des transitions professionnelles et de réponse aux besoins des entreprises	déclinaison des politiques nationales et régionales à l'échelle départementale et définition et suivi des politiques d'insertion pour des parcours adaptés aux publics les plus éloignés du marché du travail	échelon de déclinaison opérationnelle des politiques nationales, régionales et départementales, et d'identification des priorités d'actions en réponse à la situation du marché du travail local, de mise en œuvre et de suivi
Commissions adjointes (techniques)	Groupes de travail en fonction des travaux définis par la feuille de route	Commission Inclusion et Insertion par l'Activité Economique <i>avis consultatif quant aux conventionnement des structures IAE et des actions à mener (ex CDIAE), politique départementale d'insertion</i>	Commission Emploi, recrutement et compétence <i>élaboration et coordination d'actions à destination des entreprises</i> Commission Parcours et publics <i>construction de parcours, mise en place d'actions ciblées sur la levée des freins</i>

# Construisons la fiche action!



Problématique

Comment créer un parcours d'accompagnement progressif et sur mesure pour la réussite du projet d'insertion des familles monoparentales ? Comment lever les freins psychosociaux à la garde d'enfant?

Public cible

familles monoparentales Sor et Agout

Indicateurs de suivi

Nbre de rencontres de l'équipe  
nbre d'actions inter-structures

Nom et descriptif de l'action

RPE<sup>2</sup> : l'insertion professionnelle via l'entrée Petite Enfance

Acteurs

RPE restreint :  
CD: RMD Insertion / CIP  
ML : Conseiller  
FT : Conseiller  
CAF : chargé de coopération CTG  
CCSA :DGA? responsable RPE?

Indicateurs de résultat

Nbre de familles repérées  
Nbre de solutions apportées  
Nbre de retours à l'emploi/à la formation  
Plaquette "offre de service"

Porteur(s)

Communauté de Communes Sor et Agout  
CAF  
via la CTG

Les étapes (quoi? qui? quand?)

Constitution équipe  
Définition temporalité rencontres (mini X fois / an)  
Analyse de situations individuelles  
Elaboration plan de communication  
Evolution de la plaquette "offre de service"  
Interventions croisées inter-structures, actions décloisonnées  
Pouvoir proposer des solutions dans l'urgence

Moyens humains et financiers

ETP des acteurs concernés

- **Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

Parole d'usagers et/de directrices de structures petite enfance

**Directrice de crèche Les petits pieds (Charente)**

**Les crèches d'insertion professionnelle - La maison des maternelles - France 5**



- **Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**

**Parole d'usagers et/de directrices de structures petite enfance**

**Crèche municipale de Jeanne Mazel - Mazamet**



**Crèche associative les Moussaillons - Graulhet**



- Haltes garderies itinérantes , des solutions d'accueil atypiques

## Le Bébébus, une crèche itinérante en Chartreuse



Yasmine LOGEZ  
Fonction : Responsable service action sociale  
Numéro de téléphone : 05 63 48 39 55  
E-mail : yasmine.logez@caf81.caf.fr



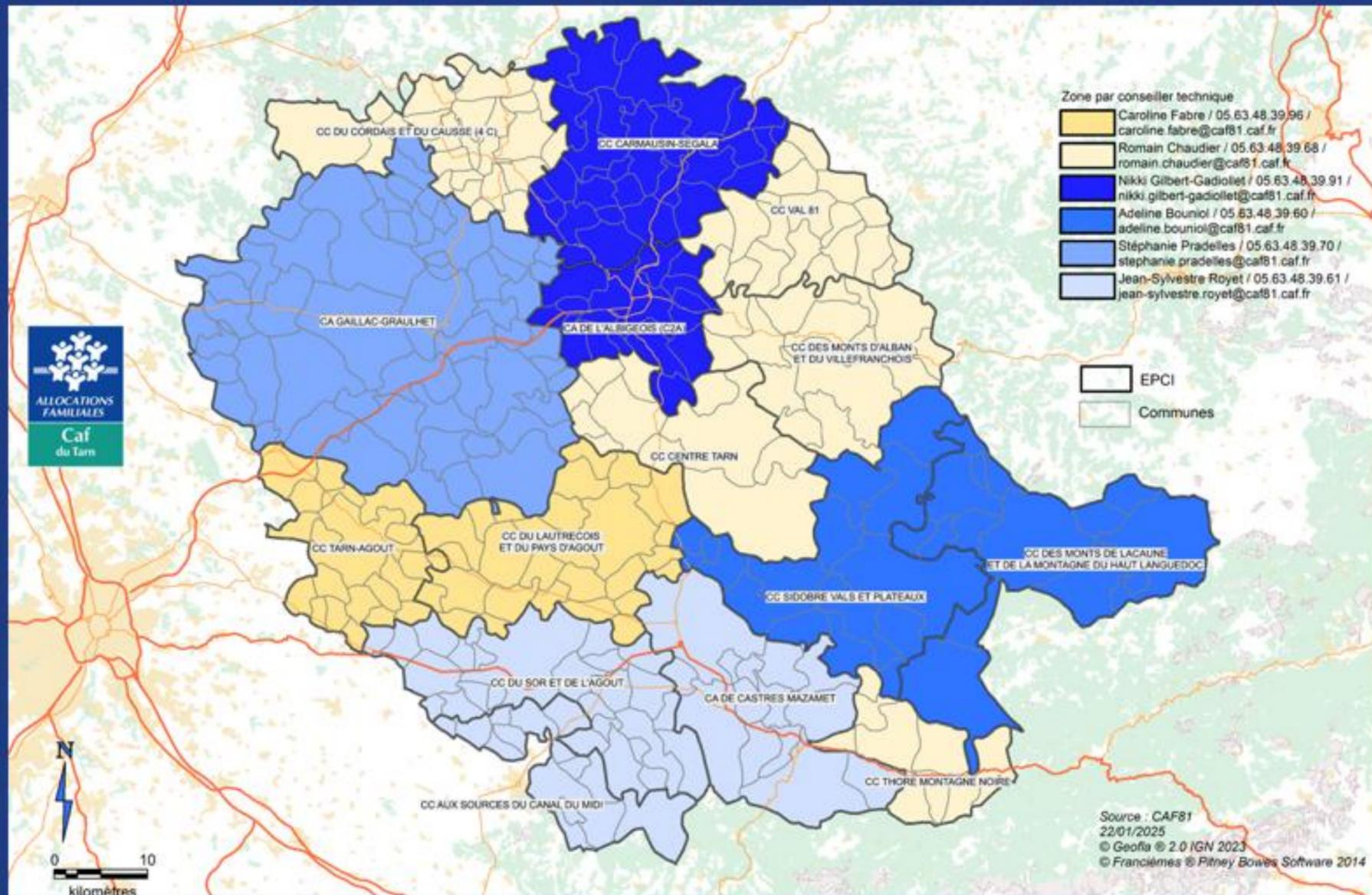
Thierry LAFUENTE  
Fonction : Coordonnateur du SDSF  
Numéro de téléphone : 05 63 48 39 20  
E-mail : thierry.lafuente@caf81.caf.fr



# Service aux partenaires



## Chargés de conseil et de développement





# La “Rencontre des territoires”

Schéma départemental des services aux familles

2025



Dans le cadre du déploiement du Service public de la petite enfance (SPPE), instauré par la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023

**Bien accueillir  
le jeune enfant sur son territoire :  
Une question d’argent ?**